

UAPE des Vacances pour les 1P – 6P

Inscription pour l'accueil parascolaire durant les vacances scolaires

Session d'été 2027

du lundi 5 au vendredi 16 juillet 2027

de 8h00 à 18h00

Site d'accueil : UAPE La Fourchette Rouge / Oxybulles

Rte des Areneys 10 à St-Légier-La Chiésaz

délai d'inscription : 29 janvier 2027

retour par mail
à info@rebsl.ch



1. Champs obligatoires (*) pour le traitement de la demande :

ENFANT

Nom * : _____ Prénom * : _____

Adresse * : _____ Localité * : _____

Degré scolaire au moment du placement * : _____ Structure d'accueil actuelle * : _____

Les informations renseignées sur le Portail Famille du site internet www.rebsl.ch (n° de téléphones en cas d'urgence, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, allergies et régimes spécifiques) sont prises en compte pour l'accueil des vacances. Merci de les vérifier et, le cas échéant, de les mettre à jour, avant le début de la session.

2. Demande d'accueil possible uniquement les jours où l'enfant fréquente habituellement une des structures parascolaires collectives du réseau REBSL :

- | | | | | |
|---|---|--|---|--|
| ☐ lundi 5 juillet | ☐ mardi 6 juillet | ☐ mercredi 7 juillet | ☐ jeudi 8 juillet | ☐ vendredi 9 juillet |
| ☐ lundi 12 juillet | ☐ mardi 13 juillet | ☐ mercredi 14 juillet | ☐ jeudi 15 juillet | ☐ vendredi 16 juillet |

Ce document fait office de demande d'inscription.

Les demandes d'accueil peuvent être modifiées jusqu'à la date limite d'inscription. Passé ce délai, aucune modification ou résiliation n'est acceptée.

Les jours de placement demandés sont facturés intégralement, sauf en cas de non-attribution due à un manque de places disponibles.

Par leur signature ci-dessous, les parents déclarent avoir pris connaissance du règlement du réseau REBSL et du règlement de l'UAPE des Vacances et connaissent le tarif des prestations d'accueil qu'ils requièrent. Les parents s'engagent à régler et se reconnaissent débiteurs des factures qui découlent des prestations d'accueil demandées et confirmées. Le paiement des prestations d'accueil intervient selon modalités et délais indiqués dans les factures. La présente a valeur de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

3. Date : _____

Signature **manuscrite** d'un ou des parents : _____

_____ et _____